

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DP 2023-310**

Equipements culturels et sportifs  
d'intérêt communautaire

Prestations de services de fouilles archéologiques  
préventives en vue de la construction du centre  
aqualudique sur le site du Marcelet Est sur la  
Commune de Riorges

Avenant n°1 avec la société HADES

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	<b>11 OCT. 2023</b>
Publié	

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu les articles L.2194-1-6° et R.2194-8 du code de la commande publique, portant sur les modifications de faible montant des marchés publics ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence facultative « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les avenants aux marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, quels que soient le montant, l'objet, la nature ou le mode de passation du marché initial ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Vu la délibération du Bureau communautaire du 20 avril 2023 approuvant le marché de prestations de services de fouilles archéologiques préventives en vue de la construction d'un centre aqualudique sur le site du Marcelet Est sur la commune de Riorges avec la société HADES ;

Considérant que ce marché est conclu au vu des prix du BPU pour un montant estimatif de la tranche ferme de 410 095,00 € HT ;

Considérant qu'il convient de prendre en compte une plus-value pour la remise en place de 950 m<sup>3</sup> de terre végétale du chantier Denis Papin à Riorges et stockée sur le site du Marcelet Est ;

Considérant que cette modification entraîne une augmentation du montant estimatif de la tranche ferme du marché de 4 797,50 € HT ;

Considérant qu'il convient d'acter cette modification par voie d'avenant au marché ;

**DECIDE**

- D'approuver l'avenant n°1 au marché de prestations de services de fouilles archéologiques préventives en vue de la construction du centre aqualudique sur le site du Marcelet Est sur la Commune de Riorges avec la société HADES ;
- De préciser que cet avenant d'un montant de 4 797,50 € HT porte le montant estimatif de la tranche ferme de 410 095,00 € HT à 414 892,50 € HT ;
- De dire que les dépenses seront imputées sur le budget général, opération 1007 « centre aqualudique » – section d'investissement.

Par délégation du Conseil communautaire,  
pour le Président et par subdélégation  
**Jacques TRONCY**  
Vice-Président délégué aux Finances  
et aux Achats publics

